

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Vendredi 27 Avril 2018**

OL/CQ  
2018-56

L'an deux mil dix huit, le vendredi vingt sept avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 20 avril 2018, et sous la présidence de Monsieur Christian CARDON, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Cardon, Maire ; M. Zivacco, Mme Outin, M. Quenouille, M. Moustardier, Mme Poidevin, Adjoint ; Mme Grosjean, M. Revert, M. Auger, M. Thomasson, Mme Duchange, M. Armanet, Mme Thimon, Mme Brize, M. Cervoni, Mme Guillon, M. Luquet, Mme Schemla, Mme Coutentin.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme de Gaetano (pouvoir à M. Cardon), Mme Cordier (pouvoir à M. Zivacco), M. Briard, Mme Blassel (pouvoir à M. Quenouille), Mme Fresnais (pouvoir à Mme Outin), M. Guilet (pouvoir à Mme Poidevin), M. Dubois, M. Lehot (pouvoir à Mme Guillon),

Le Conseil Municipal désigne M. Revert comme secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré :**

- **Octroie une subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire Paul Langevin de Potigny pour l'année 2018**  
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Octroie une subvention complémentaire à l'EPIC Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer - Taxes de séjour 2017 -**  
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Octroie une subvention à l'association « Ensemble Vocal de Trouville-sur-Mer »**  
S'abstiennent : M. Cervoni, Mme Guillon (+ pouvoir de M. Lehot)  
Votent contre : M. Luquet, Mme Schemla, Mme Coutentin  
Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.
- **Approuve le projet de convention financière pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € à l'association « Ensemble Vocal de Trouville-sur-Mer »**  
S'abstiennent : M. Cervoni, Mme Guillon (+ pouvoir de M. Lehot)  
Votent contre : M. Luquet, Mme Schemla, Mme Coutentin  
Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

- **Autorise la signature d'un cautionnement de prêt souscrit par l'emprunteur Office Public de l'Habitat du Calvados auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 1 094 994 €**

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T)**

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Approuve le choix de la société SARL D'LYS, représentée par Monsieur Yves DUPRAT comme titulaire de la convention d'occupation d'une partie du domaine public maritime dont l'utilisation a été accordée par l'Etat à la commune de Trouville-sur-Mer ; approuve le contrat de sous occupation du domaine public maritime pour l'exploitation du restaurant « le jardin de la mer » à Trouville-sur-Mer ; autorise le Maire à signer le contrat de sous occupation du domaine public maritime pour l'exploitation du restaurant « le Jardin de la mer » à Trouville-sur-Mer et à prendre tous les actes nécessaires à sa conclusion et à sa publication**

S'abstiennent : M. Cervoni, Mme Guillon (+ pouvoir de M. Lehot)

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

- **Autorise la signature d'une convention de travaux avec la SARL MALO représentée par Mme Magali PIQUENET-LEVILLAIN**

Ne prend pas part au vote : Mme Fresnais

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

- **Modifie la composition de la Commission locale du Site Patrimonial Remarquable de Trouville-sur-Mer ; demande la délégation de la présidence de la Commission Locale du Président de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie au Maire de Trouville-sur-Mer**

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Autorise la cession d'un bien immobilier communal Chemin du Bois de Beauvais – cadastré section AT 307**

Ne prend pas part au vote : Mme Fresnais

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

- **Approuve l'acquisition de la parcelle AI 210 rue de Formeville et décide qu'elle sera classée dans le domaine public communal à la date de son acquisition**

Ne prend pas part au vote : Mme Fresnais

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

- **Modifie le tableau des effectifs**

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Décide que le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs seront composés de la Ville de Trouville-sur-Mer, du C.C.A.S. de Trouville-sur-Mer et du Syndicat mixte pour la gestion de l'école intercommunale de musique Claude Bolling ; décide que le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail communs seront placés auprès de la Ville de Trouville-sur-Mer ; décide de conserver le caractère paritaire des instances ; décide de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du collège agents, à 3 le nombre de représentants titulaires du collège employeur et autant de suppléants pour chaque instance ; confirme que les représentants de la collectivité disposent d'une voix délibérative au sein du Comité Technique et du CHSCT ; confirme, conformément à l'article 17 du décret n° 2018-55 du 31 janvier 2018 que l'actualisation de ces dispositions sera applicable au prochain renouvellement des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale et prendra effet à compter de l'installation du prochain Comité Technique et du prochain CHSCT communs, suite aux élections professionnelles de décembre 2018**

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Approuve le projet de convention de partenariat à signer entre la Ville de Trouville-sur-Mer et le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) Normandie Caen**

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Approuve la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Trouville-sur-Mer et la librairie « La Petite Marchande de Prose »**

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Autorise l'installation d'une seconde boîte à livres et la signature de la convention de partenariat correspondante entre la Ville de Trouville-sur-Mer et le Lions Club de Deauville-Trouville.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Accepte de débloquer la somme de 10 000 € au profit de l'association « Prix Yves et Hélène de Labrusse »**

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **Affaires diverses :**

- **Prend acte des informations au Conseil Municipal sur les décisions prises par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville-sur-Mer relatives aux subventions attribuées aux associations à caractère social**

- **Prend acte des informations au Conseil Municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal – Conclusion de contrats de louage n'excédant pas 12 ans –**

- **Prend acte des informations au Conseil Municipal sur des décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal – Révision des loyers**

.....  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



.....  
LE MAIRE

  
Christian CARDON

Affiché le : ...3...mai...2018...

Retiré le : .....

Mis en ligne le : ...3...mai...2018.....